

# Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 1 sur 12

## WaterWeld Partie A

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

Nom du produit : WaterWeld Partie A

Code produit : 8277CAN, 8277H Part A CAN



#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

##### Fabricant :

##### Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC

400 CMH Road

Sulphur Springs, TX 75482

903-885-7696

info@jbweld.com

#### Ligne d'urgence :

##### Amérique du Nord

CHEMTREC

1-800-424-9300 (24 heures)

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Irritation oculaire, catégorie 2A

Irritation de la peau, catégorie 2

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

#### Mentions de danger :

H319 Provoque de graves irritations oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

#### Déclarations de mise en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.

P264 Bien se laver la peau et les yeux après utilisation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 2 sur 12

### WaterWeld Partie A

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau / du savon.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 14807-96-6	Poudre de talc	7-13
Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	5-10
Numéro CAS : 65997-17-3	verre, oxyde, produits chimiques	10-30
Numéro CAS : 37244-96-5	Syénite néphéline	15-40
Numéro CAS : 3101-60-8	Éther 1-(2,3-époxy) propylique de p-tert-butylphényle	0.1-1
Numéro CAS : 25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	10-30

#### Informations supplémentaires :

La poudre de fibre de verre (n° CAS 65997-17-3) est classée cancérigène sous sa forme inhalable. Comme la poudre de fibre de verre contenue dans ce produit n'est pas respirable, le produit lui-même n'est pas classé comme cancérigène sous la forme présentée.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 3 sur 12

### WaterWeld Partie A

#### Après un contact avec la peau :

- Rincer la zone au savon et à l'eau
- Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés
- Éponger ou brosser délicatement l'excédent de produit
- Laver abondamment à l'eau tiède courante
- Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de malaise

#### Après un contact avec les yeux :

- Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes
- Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
- Rincer délicatement les yeux avec précaution avec de l'eau courante tiède pendant plusieurs minutes, tout en tenant les paupières ouvertes
- Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement
- Continuer à rincer pendant 15 à 20 minutes
- Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste

#### Après ingestion :

- Rincer abondamment la bouche
- Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

#### Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion  
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 4 sur 12

### WaterWeld Partie A

#### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Assurer une ventilation adéquate
- Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
- Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

##### Précautions environnementales :

- Ne doit pas être libéré dans l'environnement
- Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

##### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

- Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
- Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière
- Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

##### Référence à d'autres sections :

- Non déterminé ou non disponible

#### SECTION 7 : Manutention et entreposage

##### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

- Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
- Éviter de respirer les poussières
- Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

##### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

- Maintenir le conteneur bien fermé.
- Garder le contenant au sec.
- Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

#### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Canada	Syénite néphéline	37244-96-5	Ontario OELs - Limite d'exposition MPT de 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Alberta : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales) 8 heures
	verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 3,0 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable) 8 heures

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 5 sur 12

### WaterWeld Partie A

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	Colombie-Britannique OELs - MPT 8-heures Limite d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Ontario : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	Manitoba OELs - Limite d'exposition MPT de 8 heures : 5 mg/m <sup>3</sup>
	verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	Ontario OELs - Limite d'exposition MPT de 8 heures : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Québec : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 20 mg/m <sup>3</sup> 15 min
	Poudre de talc	14807-96-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Poudre de talc	14807-96-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Poudre de talc	14807-96-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre de talc	14807-96-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre de talc	14807-96-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre de talc	14807-96-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 6 sur 12

### WaterWeld Partie A

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

#### Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Blanc (solide)
<b>Odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	135 °C
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité :</b>	1,98 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Solubilités :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 7 sur 12

### WaterWeld Partie A

<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible
-------------------------------	---------------------------------

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Conditions à éviter :

Aucun connu.

#### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Corrosion/irritation de la peau

##### Évaluation :

Provoque une irritation cutanée

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque une irritation cutanée.
Éther 1-(2,3-époxy) propylique de p-tert-butylphényle	Provoque une irritation cutanée

#### Dommages/irritations oculaires sévères

##### Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 8 sur 12

### WaterWeld Partie A

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque de graves irritations oculaires.
Éther 1-(2,3-époxy) propylique de p-tert-butylphényle	Provoque de graves lésions oculaires

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

##### Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Éther 1-(2,3-époxy) propylique de p-tert-butylphényle	Résultat : Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
verre, oxyde, produits chimiques	Sans objet	Peut provoquer le cancer par voie d'inhalation.
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Poudre de talc	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
verre, oxyde, produits chimiques	Groupe 2B
Dioxyde de titane	Groupe 2B

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
verre, oxyde, produits chimiques	Raisonnement considéré comme cancérogène pour les humains

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 9 sur 12

### WaterWeld Partie A

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	CE50 - Scenedesmus capricornutum - 9 mg/L - 48 heures

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 10 sur 12

### WaterWeld Partie A

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 11 sur 12

### WaterWeld Partie A

<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	Aucun(e)
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun(e)
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)

<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	
<b>Nom en vrac</b>	Aucun(e)
<b>Type de navire</b>	Aucun(e)
<b>Catégorie de pollution</b>	Aucun(e)

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	répertorié
3101-60-8	Éther 1-(2,3-époxy) propylique de p-tert-butylphényle	répertorié
14807-96-6	Poudre de talc	répertorié
37244-96-5	Syénite néphéline	répertorié
65997-17-3	verre, oxyde, produits chimiques	répertorié
13463-67-7	Dioxyde de titane	répertorié

**Liste extérieure des substances (NDSL) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

#### Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 07.10.2019

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.10.2019

Page 12 sur 12

**WaterWeld Partie A**

**Fin de la fiche de données de sécurité**